

07/10

**CONSEIL DE L'INSTITUT**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019**

**Présents :**

Côme AGOSTINI, John ANGELL, Richard BALME, Ulysse BICAL, Catherine BLANC, Simon CORDONNIER, Julie DE LA SABLIERE, Pascale EISENBERGER, Mathieu FERRY, Yannig GOURMELON, François HEILBRONN, Jean-François HUCHET, Lucie KRAEPIEL, Jeanne LAZARUS, Marc LAZAR, Emmanuel LAZEGA, Arthur MOINET, Vincent MORANDI, Anton MUKHAMEDOV, Elvire POMEAU, Karoline POSTEL-VINAY, Marion STERN.

**Absents ou excusés :**

Olivier DUHAMEL (procuration à Marc LAZAR), Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Jeanne LAZARUS), Marie RASSAT (procuration à Vincent MORANDI), Arnaud ROBINET (procuration à Jeanne LAZARUS), François-Joseph RUGGIU (procuration à Richard BALME), Naouri SAOUABI, Sebastian URIOSTE GUGLIELMONE (procuration à John ANGELL).

**Assistaient à la séance :**

Nelly ANTOINE	Représentante du Recteur
Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
François CAVALIER	Directeur des ressources et de l'information scientifique
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice adjointe de la formation
Bénédicte DURAND	Directrice de la formation
Michel GARDETTE	Directeur de l'Information Scientifique
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Anne LESEGRETAIN	Directrice de Sciences Po Carrières
Frédéric MION	Directeur de l'Institut d'études politiques de Paris
Guillaume PLANTIN	Directeur scientifique
Andreas ROESSNER	Directeur de la vie étudiante

\*

\* \*

I. Motion de soutien à Fariba Adelhah	2
II. Désignation de deux personnalités qualifiées membres du Conseil de l'Institut	5
III. Proposition de remise de titre de Docteur Honoris Causa	6
IV. Proposition de groupes de travail	8
V. Présentation de l'enquête jeunes diplômés (promotion 2017)	13
VI. Présentation du rapport d'activité 2018 de la DRIS (Direction des Ressources et de l'information Scientifique)	18
VIII. Échange d'informations sur les questions diverses	--

**CONSEIL DE L'INSTITUT  
PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019**

*La séance est ouverte à 9 h 01 par Jeanne LAZARUS.*

**Jeanne LAZARUS**

Bonjour à toutes et tous, je suis ravie de vous retrouver après cette pause estivale. Nous allons démarrer cette année universitaire par une motion, hélas, que nous aurions aimé ne pas avoir à discuter, de soutien à notre collègue qui est emprisonnée en Iran – comme vous le savez. Le président Marc LAZAR va nous présenter la motion votée en Conseil scientifique et nous allons voter la même au nom du Conseil de l'Institut.

**I. MOTION DE SOUTIEN À FARIBA ADELKHAH**

**Marc LAZAR**

Merci, Madame la Présidente. Effectivement, le Conseil scientifique, lors de sa dernière session, soit la semaine dernière, a abordé ce sujet de notre collègue Fariba ADELKHAH. Le directeur du CERI, Alain DIECKHOFF, a fait un bref rapport rappelant ce qu'il s'est passé et les conditions – ce qu'on en sait – de détentions.

Comme on l'a fait à plusieurs autres reprises, même sur des cas qui ne nous concernaient pas directement – je pense à la situation de nos collègues en Hongrie ou en Turquie – le Conseil scientifique a adopté une motion à l'unanimité, que je vais vous lire :

*« Fariba Adelkhah, anthropologue, directrice de recherche à Sciences Po, membre du Centre de recherches internationales depuis 1993, a été arrêtée en Iran en juin 2019 alors qu'elle exerçait son métier de chercheuse.*

*Elle y conduisait, au vu et au su de tous, des recherches sur l'Iran contemporain, animée par la volonté farouche de mieux faire comprendre, dans toute sa complexité, cette société « post-révolution islamique ». Fidèle à la méthode éprouvée des anthropologues, elle s'était engagée dans une nouvelle enquête de terrain de longue haleine.*

*Fariba Adelkhah est une universitaire reconnue par ses pairs, en France et à l'étranger, comme l'atteste la mobilisation que son arrestation arbitraire a suscitée dans le milieu scientifique international.*

*Le Conseil de l'Institut, instance qui représente toute la communauté académique de Sciences Po, condamne fermement son arrestation et sa détention prolongée qui constituent une atteinte intolérable aux droits fondamentaux de la personne et au libre exercice du métier d'universitaire.*

*Il exige sa libération et, dans l'attente de son retour parmi nous, exprime à Fariba Adelkhah, ainsi qu'à tous les scientifiques emprisonnés en Iran, son absolue solidarité ».*

**Karoline POSTEL-VINAY**

Je voudrais dire d'abord que je ne suis pas au Conseil scientifique, mais je suis absolument et complètement d'accord et en soutien avec cette motion. Je voudrais dire cela pour deux points :

Pour la raison évidente que nous avons tous été, nous au CERI, mais plus généralement et j'ai pu en témoigner, bouleversés et choqués par cette arrestation. Il y a un cas humanitaire qui nous touche évidemment directement, mais c'est aussi l'Université qui est touchée. J'aimerais rappeler que récemment, plusieurs universitaires, souvent binationaux – on vient d'apprendre quelqu'un qui est britannico-australien, pas simplement des binationaux Iraniens occidentaux – ont été arrêtés. Ce sont souvent des chercheurs en sciences sociales, et on a un sentiment d'accélération de ce type de mesures par, très souvent, les Gardiens de la révolution – la situation est assez compliquée en Iran, il ne s'agit pas forcément du gouvernement iranien lui-même.

On voit une accélération, et un schéma qui se reproduit de façon maintenant suffisamment systématique pour qu'on puisse dire qu'il y a là un danger pour les universitaires, et que l'Université elle-même, dont nous faisons partie, est visée dans ce genre de méthodes.

### **Jean-François HUCHET**

Je voulais simplement porter à la connaissance de ce Conseil que les instances de l'INALCO ont également fait voter une motion de soutien à Fariba ADELKHAH. Les collègues se sentaient très solidaires.

### **Frédéric MION**

Merci, Madame la Présidente, et merci à celles et ceux qui viennent de prendre la parole. Bien sûr, l'indignation et l'inquiétude autour de la situation de notre collègue Fariba ADELKHAH sont unanimes. J'en récolte les témoignages depuis le mois de juin dernier de la part de membres de la communauté scientifique de Sciences Po, mais aussi de la part de beaucoup d'autres parties prenantes à la vie de notre maison.

Je voulais simplement dire que les autorités françaises sont naturellement très mobilisées sur ce cas, et que nous sommes en contact continu avec le Centre de crise et de soutien du Quai d'Orsay, qui suit cette affaire avec beaucoup d'attention et qui nous tient au courant, autant qu'il lui est possible, de tout ce qui se passe autour de cette situation.

J'allais simplement ajouter que notre souhait, dans ce cas très complexe, face à une situation dont nous ne maîtrisons pas tous les tenants et les aboutissants – comme vient de le rappeler Karoline POSTEL-VINAY, la situation sur place est complexe et les parties prenantes aux décisions du côté iranien sont multiples – notre souhait et notre attitude ont consisté à ne rien faire qui puisse mettre en péril la résolution la plus rapide possible de ce cas. Donc, les communications auxquelles il a été procédé par le président DUHAMEL et moi-même, au nom de l'ensemble l'institution, ont veillé bien sûr à dire ce sentiment profond d'injustice et d'indignation qui est le nôtre, mais sans recourir à des actions ou autres initiatives qui pourraient mettre en danger la situation de notre collègue.

Donc, j'apporte bien sûr mon soutien plein et entier à la motion qui a été adoptée par le Conseil scientifique et qui est soumise au Conseil de l'Institut ce matin.

### **François HEILBRONN**

Évidemment, j'apporte mon soutien à notre collègue Fariba ADELKHAH. Je comprends la position de monsieur le directeur et des autorités françaises, mais nous l'avons vu dans d'autres cas d'emprisonnements, de prises d'otages, la mobilisation publique aussi est importante. Notamment, un certain nombre de Français ont été pris en otage, dans des situations, leurs portraits avaient été accrochés sur l'Hôtel de Ville ou dans d'autres municipalités. Est-ce qu'on ne devrait pas, à Sciences Po – je ne mesure pas le niveau de risque que cela peut représenter pour madame ADELKHAH – accrocher à l'entrée de Sciences Po son portrait en signe de solidarité, en signe public ? Évidemment, avec la couverture médiatique à Sciences Po, cela aura un retentissement médiatique, parce que votre communication était parfaite, mais c'est une communication assez interne. Elle n'est pas très diffusée, et cela reste quand même assez subtil.

La motion de solidarité qui nous est soumise est très bonne ; j'avais juste une question de sémantique, sur les recherches que faisait madame ADELKHAH sur cette société post-révolution islamique. Je ne savais pas que nous étions dans la société post-révolution islamique en Iran. J'ai toujours l'impression que c'est un pays tenu par des mollahs, par un Conseil de mollahs, et que nous sommes toujours dans une révolution islamique, un islamisme radical. D'ailleurs, cette expression a été mise entre guillemets. Donc, je voulais savoir pourquoi on avait mis cette expression. « Dans cette société islamique », je ne vois pas pourquoi « post-révolution islamique ».

### **Marc LAZAR**

Cette notion a été avancée par nos collègues du CERI, et elle correspond au type de travail et de recherche que propose justement notre collègue, qui considère dans ses travaux que, bien sûr, il y a eu la révolution islamique, mais que quelque chose à l'intérieur même du processus iranien relève de ce qu'elle appelle « post-révolution islamique ».

Donc, on a repris, nos collègues du CERI ont repris à leur compte cette notion qu'elle défend dans ses travaux.

**François HEILBRONN**

Plus sur l'aspect sociétal que politique.

**Marc LAZAR**

Oui.

**Karoline POSTEL-VINAY**

Je pense qu'il faut aussi souligner que les travaux de Fariba ADELKHAH portent vraiment sur la société. Elle est anthropologue, elle a toujours été extrêmement neutre sur le régime. En tant que scientifique rigoureuse, elle ne fait pas de la science politique, mais bien de l'anthropologie. Elle a toujours été d'une extrême prudence, et il est totalement impossible de lui reprocher – de toute façon, son arrestation est clairement arbitraire, mais en outre, elle a toujours été très, très prudente quand il s'agissait de juger le régime iranien.

**Frédéric MION**

Et pour ce qui concerne le premier point qu'évoque monsieur HEILBRONN, la proposition qu'il fait n'est pas du tout exclue à ce stade : c'est un débat qui est en cours au sein même de la communauté académique de Sciences Po, et dans nos relations avec les autorités, qui ne sont pas a priori hostiles à ce type de manifestations publiques. La discussion suit son cours, et pourrait aboutir en effet au type de publicité que vous évoquez.

**Richard BALME**

Pour compléter ce point, est-ce qu'il y a une démarche de faite auprès de l'Ambassade d'Iran ou des autorités iraniennes de la part de Sciences Po ?

**Frédéric MION**

De la part de Sciences Po, il n'y a eu aucune démarche à destination des autorités iraniennes de manière générale, précisément pour le motif que j'indiquais tout à l'heure, c'est-à-dire qu'il a été jugé plus sage de ne pas conduire vis-à-vis de ces autorités une stratégie qui nous serait propre, indépendamment des démarches que mène par ailleurs le Quai d'Orsay.

**Jeanne LAZARUS**

Je vous propose donc de voter cette motion. Madame GASMI va annoncer les procurations.

**Ismahane GASMI**

- M. URIOSTE à M. ANGELL
- Mme RASSAT à M. MORANDI
- M. DUHAMEL à M. LAZAR
- Mme LEMARDELEY et M. ROBINET à Mme LAZARUS
- M. RUGGIU à M. BALME

**Jeanne LAZARUS**

Merci. Qui est contre cette motion ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**Ismahane GASMI**

Nous avons 27 voix pour et 1 abstention.

*Le Conseil de l'Institut adopte la motion de soutien à Fariba Adelkhah à la majorité des voix exprimées.*

**Jeanne LAZARUS**

Merci. Le deuxième point nous ramène à la vie académique la plus classique, et celle qui devrait avoir lieu habituellement. Il s'agit de désigner deux personnalités. Pardon, avant cela, j'ai oublié de souhaiter

la bienvenue à monsieur BICAL, pardonnez-moi, qui nous rejoint en remplacement de madame LEPOUTRE.

Donc, nous avons à remplacer deux personnalités qualifiées, Florence MÉAUX et Florence ROBINE, qui ont été, pour diverses raisons, appelées à quitter le Conseil. Monsieur le directeur nous présente donc deux nouvelles candidates.

## **II. DÉSIGNATION DE DEUX PERSONNALITÉS QUALIFIÉES MEMBRES DU CONSEIL DE L'INSTITUT**

### **Frédéric MION**

Merci, Madame la Présidente. Je vais les présenter très rapidement, puisque vous avez trouvé dans vos dossiers des éléments biographiques pour l'une et pour l'autre qui, je pense, parlent d'eux-mêmes.

Madame ROBINE, vous l'avez indiqué, a dû quitter notre Conseil parce qu'elle a quitté ses fonctions de rectrice de Nancy pour prendre celles d'ambassadrice de France à Sofia, en Bulgarie. Madame MÉAUX reste, elle, chargée de l'encadrement supérieur de l'État au Secrétariat général du gouvernement, mais la mission qu'elle assume depuis quelques semaines auprès de Frédéric THIRIEZ sur la réforme de la haute administration la mobilisait trop pour lui permettre de participer à nos échanges, d'où le souhait qu'elle a manifesté de se voir remplacée dans ce Conseil.

S'agissant du remplacement de madame ROBINE, et donc du poste dévolu dans notre Conseil à un membre issu de l'enseignement supérieur et de la recherche, nous proposons la désignation de madame Anne BISAGNI-FAURE, qui est actuellement rectrice de Bordeaux, après l'avoir été à Toulouse et à Poitiers. Madame BISAGNI-FAURE connaît bien notre maison, dont elle a eu à suivre les dossiers, les affaires, lorsqu'elle était notamment conseillère pour l'enseignement supérieur et l'éducation du premier ministre Jean-Marc AYRAULT, et puis de Manuel VALLS. Elle a également eu à connaître de près les affaires de Sciences Po lorsqu'elle était rectrice de Poitiers, ville dans laquelle nous avons la chance de compter un campus. Son parcours est très riche : elle vient du monde des sciences – et non pas des sciences humaines et sociales et c'est aussi un élément d'enrichissement pour les débats à venir de notre Conseil.

S'agissant de madame Marie-Christine LEPETIT, elle est comme vous l'avez vu cheffe du service de l'inspection générale des finances au ministère de l'Économie et des Finances, ainsi qu'au ministère de l'Action et des comptes publics. Elle a effectué une carrière intégralement au service de l'État, dans le domaine financier. Elle connaît également bien notre maison, pour avoir été pendant quelque deux ans membre du Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques : sous l'empire des anciens statuts, elle avait été désignée au titre des personnalités qualifiées issues du haut encadrement de l'État. Et à ce titre, elle avait également siégé au Conseil de l'Institut puisqu'elle avait été désignée comme représentante du CA de la FNSP au Conseil de l'Institut. Elle suit de près toutes les questions qui ont trait à la formation des futurs cadres de l'État et des collectivités publiques, et elle manifeste un intérêt toujours très attentif à notre maison, comme vous l'avez vu, elle n'est pas ancienne élève, puisqu'elle a suivi une formation initiale dans une grande école d'ingénieurs.

Voilà, Madame la Présidente, en quelques mots, ce qu'on pouvait dire ce matin sur ces deux personnalités.

### **Lucie KRAEPIEL**

Nous voulons simplement rappeler, comme nous l'avons déjà fait au moment de la nomination de Florence ROBINE, que nous regrettons un peu que seul un profil pour les postes soit proposé.

Et par ailleurs, particulièrement le profil de madame BISAGNI-FAURE nous paraît – en tout cas, nous ne sommes pas tout à fait en accord avec cette proposition, puisqu'elle fait partie des cabinets qui ont aussi décidé des réformes contre lesquelles nous nous sommes battus. Donc, vous comprendrez que c'est compliqué pour nous d'avoir ce profil proposé, et uniquement ce profil.

### **Marc LAZAR**

Elle est conseillère technique.

**Lucie KRAEPIEL**

Oui, mais on a quelqu'un qui est impliqué dans certaines actions.

**Marc LAZAR**

Je vous rappelle qu'on peut être technicien dans un cabinet sans partager obligatoirement les opinions du ministre.

**Lucie KRAEPIEL**

Certes, mais...

**Marc LAZAR**

Certes, mais cette nuance est importante.

**Jeanne LAZARUS**

Je vous invite à utiliser les enveloppes bleues qui sont devant vous, sur lesquelles vous pouvez noter un nom, deux noms, ou aucun nom.

Les résultats sont de 22 voix pour madame BISAGNI-FAURE, 23 voix pour madame LEPETIT.

*Le Conseil de l'Institut désigne Madame Anne Bisagni-Faure, par 22 voix pour et 6 votes blancs, et Madame Marie-Christine Lepetit, par 23 voix pour et 5 votes blancs, membres de ce Conseil en tant que personnalités qualifiées.*

**Jeanne LAZARUS**

Nous passons sans attendre au troisième point, qui va aussi consister en un vote. Il concerne la remise de doctorats Honoris Causa à deux éminents professeurs. Guillaume PLANTIN va nous parler de Joseph STIGLITZ, et moi je vous parlerai de Viviana ZELIZER.

### **III. PROPOSITION DE REMISE DE TITRE DE DOCTEUR HONORIS CAUSA**

**Guillaume PLANTIN**

Bonjour à toutes et à tous. Je suis effectivement ici pour soumettre à votre vote une proposition de la faculté permanente de décerner deux doctorats honoris causa cet automne. La date va être fixée définitivement incessamment – disons, le 13 novembre. Les deux récipiendaires pressentis sont donc Joseph STIGLITZ et Viviana ZELIZER.

Joseph STIGLITZ est un économiste, professeur à Columbia University. Je pense que c'est l'un des deux ou trois économistes vivants les plus influents dans la science économique. Il a notamment fondé l'économie de l'information, une branche centrale de l'économie aujourd'hui, qui étudie les conséquences pour la société d'une répartition inégale de l'information entre ses membres. Il a reçu les plus hautes distinctions académiques, notamment en 2001 le prix de la Banque de Suède en l'honneur d'Alfred Nobel – que les économistes aiment appeler le « prix Nobel d'économie ».

Il a également une carrière de praticien bien remplie, puisqu'il a été le président du Council of economic advisors sous la première administration Clinton. Il jouait donc là un rôle déterminant dans la détermination de la politique économique du gouvernement fédéral. Il a également été économiste en chef de la banque mondiale. Il est très présent dans les débats publics. Il visite actuellement le département d'économie, plusieurs séminaires dans plusieurs centres. Et le laudateur pressenti est Jean-Paul FITOUSSI.

S'agissant de Viviana ZELIZER, sociologue, Jeanne LAZARUS étant la laudatrice pressentie, je vais naturellement la laisser s'échauffer.

### **Jeanne LAZARUS**

Je vous remercie. Viviana ZELIZER est professeure de sociologie à Princeton et l'une des figures les plus importantes de la sociologie économique. Elle a travaillé sur la question de la morale dans l'économie et a renouvelé la vision des marchés en montrant l'importance d'avoir un cadre moral et éthique pour qu'un marché se développe.

Son travail a d'abord porté sur le développement de l'assurance-vie dans les États-Unis de la fin du XIXe siècle. C'est un travail de sociohistoire. Elle a montré à partir des archives que le problème des assureurs n'était pas un problème d'actuariat – ils savaient extrêmement bien calculer l'assurance-vie, mais pour développer leur marché, il fallait convaincre de sa moralité. Les promoteurs de l'assurance-vie ont transformé la vision de la « bonne mort », d'une mort qui n'est pas uniquement spirituelle et tournée vers l'au-delà, mais d'une mort qui se tourne vers l'ici-bas, et le fait de préparer l'avenir de sa femme et de ses enfants pour les travailleurs. Tout le travail de l'assurance-vie a été de convaincre les travailleurs de prendre des assurances-vie.

À partir de ce premier travail, elle a continué à creuser ces questions. Son livre le plus connu, qui est d'ailleurs traduit en français et s'appelle *La signification sociale de l'argent*, réfute la vision de l'argent moderne, c'est-à-dire un argent qui serait neutre, qui serait toujours le même, qui serait aussi un argent qui, où qu'il irait, emmènerait avec lui des valeurs de calcul, de rationalité. Elle montre à quel point l'argent est marqué par son origine et par sa destination.

C'est une chercheuse extrêmement reconnue, non seulement parce que son travail est très utile et a permis d'ouvrir énormément de champs de recherche, et c'est par ailleurs quelqu'un qui est très internationale : elle est Argentine d'origine, elle vit aux États-Unis, elle est souvent venue en France et a été traduite en français dans les années 90 par Pierre BOURDIEU, et elle a toujours été extrêmement bienveillante envers les jeunes générations. Elle est très reconnue en Amérique latine, en Europe et aux États-Unis. Donc, c'est une grande chance qu'elle ait accepté de venir à Paris pour recevoir ce doctorat – et, je l'espère aussi, donner un séminaire à cette occasion.

### **Marc LAZAR**

Merci pour cette présentation. Comme vous le savez – enfin, comme Frédéric MION et Guillaume PLANTIN le savent – un certain nombre de collègues se sont émus de l'heure qui avait été annoncée pour cette cérémonie, le matin. Est-ce que cela a pu changer ? Où est-ce que l'on en est ? Sachant que, c'est ce que j'ai rappelé au dernier Conseil scientifique, on a eu souvent des problèmes pour ces remises de doctorats honoris causa dans le passé, qui parfois se sont déroulées dans des amphis pas très remplis. Ce qui est quand même assez étonnant, puisqu'en général, dans les autres universités, quand on remet ces doctorats, c'est un grand moment, non seulement la vie académique, mais aussi pour les doctorants, et les étudiants. Est-ce qu'on a pu avancer sur cette question des horaires ? Et est-ce qu'on a pu prendre des dispositions aussi pour que justement, il y ait du monde ?

Donc, comment justement profiter de cette opportunité pour qu'enfin, cette cérémonie de doctorat honoris causa soit un grand événement pour l'ensemble de l'institution ? À la fois l'horaire, et les mobilisations possibles.

### **Guillaume PLANTIN**

Oui, nous avons entendu cette demande de la faculté, et nous sommes en train de fixer un créneau en fin de journée. Ce sera vraisemblablement le 13 novembre à 17 heures ; il y aura une confirmation définitive dans les jours qui viennent.

Ce qui sera particulièrement intéressant avec cette cérémonie, c'est qu'il se trouve que les deux récipiendaires ont beaucoup d'objets en commun. Jeanne nous parlait de l'assurance, Joseph STIGLITZ est très connu pour ses travaux sur l'assurance – l'Obamacare a été construit sur la base de ses travaux. Et ce sont deux angles très différents, très complémentaires sur ces objets communs. Donc, cela devrait être une cérémonie dont la substance sera intéressante.

### **Marc LAZAR**

Et concernant justement la mobilisation étudiante, certains collègues ont décidé de venir avec leurs étudiants, est-ce qu'il y a des possibilités éventuellement autour de la direction de la communication de faire en sorte de sensibiliser ?

**Michel GARDETTE**

Il y a une grande différence par rapport aux derniers événements, c'est que c'était toujours en période de vacances scolaires, parce que précisément les amphithéâtres sont plus disponibles à ce moment-là. Cette fois-ci, ce sera en plein semestre, donc il y aura au moins des étudiants qui seront en activité, et pas en examen.

**Jeanne LAZARUS**

Merci. Cette question de l'horaire était une question très importante, et je crois que cela nous permettra d'avoir la présence du président du Conseil scientifique.

**Marc LAZAR**

Non, mais ce n'est pas pour cela que je le disais. Je te remercie, mais il n'y avait pas que moi – je ne me permettrais pas de faire ce genre d'interventions.

**Jeanne LAZARUS**

Donc, nous avons des enveloppes jaunes cette fois-ci, et vous pouvez, comme tout à l'heure, voter : un nom, deux noms, ou pas de nom.

Donc, 26 voix et deux abstentions pour chacun des candidats.

*Le Conseil de l'Institut approuve, par 26 voix pour et 2 votes blancs, la remise du titre de Docteur honoris causa à Monsieur Joseph E. Stiglitz et à Madame Viviana A. Zelizer.*

#### **IV. PROPOSITION DE GROUPES DE TRAVAIL**

**Jeanne LAZARUS**

Nous pouvons passer au point suivant. C'est un point d'organisation des groupes de travail. Vous avez vu sans doute la note que j'ai écrite pour expliquer le fonctionnement que j'aimerais instaurer, en collaboration avec les présidents du CVEF. Nous avons proposé que les groupes de travail ne soient plus annuels, mais soient décidés de façon semestrielle, en lien avec des sujets qui sont traités au Conseil, tout en laissant évidemment la possibilité de propositions.

La proposition que j'ai émise dans cette note est de passer sur l'automne sur la question des admissions ; il va y avoir trois groupes de travail sur trois thèmes liés à la réforme des admissions : le dossier, l'oral et la question de l'égalité des chances.

La justification de passer ce temps sur ce sujet, c'est que cela nous permettra d'aller de façon beaucoup plus approfondie, lors des groupes de travail, sur ces questions, puisque les jours de Conseil, on ne peut malheureusement pas aller aussi loin qu'on le souhaiterait. Et c'est en accord avec Bénédicte DURAND, qui accepte tout à fait ouvertement de discuter de ces sujets au fur et à mesure qu'ils seront traités, puisque des groupes de travail hebdomadaires ont été lancés pour travailler sur ces sujets.

Voilà la proposition que je fais. Je sais que d'autres propositions émanent du Conseil. J'ajoute que le président du CVEF m'a fait part d'une proposition de faire un groupe de travail sur les questions d'écologie et de transition écologique au sein de l'établissement ; il me semble, étant donné que nous allons décider de façon semestrielle, que nous pouvons garder cette proposition pour le semestre suivant, et sans du tout la négliger se dire qu'elle sera l'objet des groupes de travail de janvier, février ou mars.

**Côme AGOSTINI**

Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord, oui, nous vous rejoignons tout à fait sur cette évolution du modèle des groupes de travail. Cela nous permet plus d'adaptabilité et de flexibilité, de les faire de manière trimestrielle. Je pense aussi que c'est très intéressant de découper un aussi gros dossier que la réforme des admissions en trois groupes de travail : cela nous permet vraiment d'aller dans le fond des choses, et au besoin, de reprendre un sujet qu'on a déjà évoqué si on y a réfléchi plus longuement avec nos formations respectives.



Néanmoins, le seul bémol que j'apporterai, c'est que je trouve dommage qu'on ne se concentre que sur ce sujet pendant tout l'automne. Je pense qu'on a la place – en tout cas, c'est notre point de vue – d'avoir d'autres groupes de travail. On a le temps de venir à ces autres groupes de travail, et on a une certaine appétence pour ces moments d'échange, de construction de projets, et d'émulation intellectuelle.

Donc, je rejoins tout à fait la proposition du président CHARPENTIER sur la transition écologique, qui a été aussi une de nos propositions l'année dernière, qu'on n'avait pas forcément eu le temps de traiter. Je pense que c'est absolument essentiel, surtout par rapport aux récentes démarches entreprises par Sciences Po – je pense à celles entreprises au semestre passé.

Je pense aussi que la question des frais de scolarité, qui nous concerne évidemment de manière assez prégnante, pourrait être abordée pendant l'automne, puisqu'on a le vote du budget qui va intervenir, donc je crois que c'est un sujet aussi à ne pas négliger, et qu'il est difficile de reporter à après décembre.

### **Jeanne LAZARUS**

Pour être bien claire : votre proposition serait d'avoir plus d'un groupe de travail mensuel ?

### **Côme AGOSTINI**

Oui, c'est le sens de notre proposition. Je pense que cela peut se justifier, surtout que nous, comme on est – c'est vrai – plusieurs dans nos formations, on peut envoyer des gens différents sur les sujets. Ce n'est pas forcément le cas de tout le monde, mais sur les frais de scolarité, c'est vrai aussi que c'est un sujet qui nous concerne directement, nous.

Mais en tout cas, la proposition que nous faisons, oui, c'est qu'il y ait plus d'un groupe de travail par mois.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ?

### **Catherine BLANC**

Par rapport à la proposition sur l'écologie et la transition écologique, notamment à travers l'engagement des chefs d'établissements, ce serait quand même un signal aussi d'action un peu concrète sur la réflexion qu'on peut mener autour en tout cas des enseignements. Donc, ce serait quand même bien de démarrer.

### **Lucie KRAEPIEL**

Merci. Je m'associe à cette proposition sur un groupe de travail sur l'engagement écologique de Sciences Po.

Néanmoins, il y a un autre sujet, et là, cela va commencer à faire beaucoup, mais c'est un autre sujet qui nous tient à cœur, comme l'a rappelé Marc LAZAR tout à l'heure, sur les frais d'inscription. Nous pensons qu'il va falloir démarrer assez vite aussi, de nouveau, les réflexions là-dessus, pour continuer à travailler à plus d'égalité pour les étudiants et les étudiantes. Donc, sur ce sujet-là peut-être, commencer un groupe de travail un peu moins régulièrement – enfin, régulièrement, mais un peu moins souvent – serait intéressant. Mais au moins démarrer assez vite également, parce que ce sont toujours de grosses réflexions, c'est complexe, etc. Donc, nous pensons que cela pourrait être intéressant.

### **Andreas ROESSNER**

Je me permets de vous répondre par rapport à la question des droits de scolarité. Ce que je suggère, c'est que nous continuions exactement sur la même lancée que les années précédentes. C'est-à-dire que la direction de la vie étudiante est à la disposition des étudiants, et nous allons nous rencontrer à plusieurs reprises pendant le semestre de l'automne pour vous écouter et trouver la meilleure solution possible. Cela ne se fera pas forcément dans le cadre d'un groupe de travail à proprement parler, mais on se verra à plusieurs reprises au cours de l'automne.

### **Jeanne LAZARUS**

Si je peux me permettre, sur la question des frais de scolarité, c'est bien aussi que ce ne soit pas seulement un sujet entre les étudiants et l'administration, mais que les autres élus soient aussi associés

à la réflexion. Enfin, je pense que l'idée d'un groupe de travail au sein du Conseil, peut en parallèle de ces rencontres, être importante.

Je vous avoue que je suis un peu réservée sur le fait d'avoir plusieurs groupes mensuels. Je crains que nos forces soient un peu limitées. Mais on pourrait avoir deux groupes de travail sur la question des admissions à l'automne, un sur les frais de scolarité, et le troisième, sur les admissions, serait au mois de janvier, ce qui nous permettrait de traiter de ces sujets dès maintenant. Le sujet de la transition écologique serait au mois de février.

Sachant que ce sont des sujets au long cours et que la question des admissions est plus urgente, puisque nous devons voter un texte, nous sommes davantage tenus par le calendrier sur cette question-là.

### **Pascale EISENBERGER**

J'aurais aussi une proposition. Vous avez parlé de janvier et des groupes de travail, les différents groupes de travail qu'on pourra avoir. Sebastian URIOSTE nous a contactés via les représentants des enseignants vacataires, et après, qu'on puisse en janvier – la priorité étant la réforme des admissions, réfléchir au statut des vacataires, une fois que ce sera derrière nous et que le plus gros du travail sur la réforme des admissions sera passé.

### **Jeanne LAZARUS**

Ce que je vous propose, c'est qu'aujourd'hui, nous décidions donc de ces quatre groupes, et que nous ayons une discussion à nouveau en décembre ou en janvier pour la programmation des suivants. Sachant que cette proposition sur le statut des vacataires sera l'une des propositions prioritaires par la suite.

### **Côme AGOSTINI**

Je me permets juste de souligner un petit point, c'est qu'on a quand même quatre mois, là. C'est vrai que le mois de septembre est bien entamé, mais on aurait peut-être pu aller jusqu'à quatre groupes de travail si on voulait traiter tous les sujets. Moi, cela ne me dérange pas foncièrement de traiter l'écologie en février ou un autre sur les admissions en janvier. Je pense qu'il n'y a pas de soucis, mais je veux juste dire qu'on a septembre, octobre, novembre, décembre, on peut peut-être envisager, si ce n'est cette année, au moins l'année suivante, d'avoir quatre groupes de travail dans ce semestre d'automne, finalement.

Parce que quatre mois, cela fait quand même un rythme qui reste correct, à mon sens.

### **Jeanne LAZARUS**

Oui, sachant qu'on n'en a plus que trois, puisque nous sommes déjà fin septembre. Donc, en tout cas pour cette année, cela ne me semble pas tout à fait réaliste, quatre groupes. Ou alors, ce seront des groupes avec une très faible affluence, et le résultat sera décevant.

### **Julie DE LA SABLIERE**

Une question, du coup : comment vont se dérouler ces groupes de travail ? Quelle est la périodicité ? Qu'est-ce que vous envisagez ?

### **Jeanne LAZARUS**

Sur la date et l'horaire, je laisserai Andreas ROESSNER être plus précis. En général, un mail est envoyé à tous les élus une semaine avant pour donner la date, et donc, la salle est réservée.

### **Julie DE LA SABLIERE**

Donc, c'est une réunion.

### **Jeanne LAZARUS**

C'est une réunion de deux heures, une fois par mois.

### **Frédéric MION**

Qui se caractérise actuellement par le fait qu'il y a cinq représentants de l'administration et un élu. Parce que c'est cela, la réalité des groupes de travail. On peut se fixer des programmes ambitieux, mais cela

suppose vraiment que les élus qui ont sollicité et souhaité la création de ces groupes se mobilisent effectivement pour y participer, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas.

**Julie DE LA SABLIERE**

Et dans la planification, du coup, est-ce qu'il y aura une possibilité de fixer un peu plus, pour que ce ne soit pas une semaine avant ? Pour que du coup, on puisse l'anticiper dans les agendas et être sûrs de pouvoir y être.

**Andreas ROESSNER**

Oui, bien sûr que nous pouvons anticiper, sachant que c'est difficile de trouver un créneau qui convient à tout le monde. C'est un problème auquel on fait face dans ce genre d'exercices : vous êtes nombreux et nombreuses, avec des emplois du temps très divers, entre les étudiants, les doctorants, les enseignants-chercheurs, les vacataires ; donc, je peux essayer d'anticiper un maximum pour vous prévenir quinze jours à l'avance, mais si vous le souhaitez, on peut aussi se mettre d'accord sur un jour ou un horaire précis. Précédemment, le créneau était le jeudi soir de 17 heures à 19 heures, notamment aussi pour permettre aux personnes qui sont en activité professionnelle hors Sciences Po de pouvoir se joindre à nous en fin de journée de travail. Mais si vous souhaitez un horaire différent, de notre côté, il y a de la flexibilité.

**Julie DE LA SABLIERE**

C'est bien d'être à peu près fixé d'ici la fin de l'année, cela permet d'anticiper.

**Andreas ROESSNER**

On va faire un calendrier prévisionnel pour le semestre d'automne – trois dates, en l'occurrence – et on communiquera là-dessus quand le CVEF aura aussi adopté la liste des groupes de travail, parce que les groupes de travail sont conjointement arrêtés entre le Conseil de l'Institut d'une part, et le Conseil de la vie étudiante et de la formation d'autre part.

**Lucie KRAEPIEL**

J'avais une question pour madame DURAND : comment est-ce que le groupe, donc, que vous organisez si j'ai bien compris, compte travailler concrètement avec le groupe du travail issu des Conseils ? Comment l'envisagez-vous ?

**Bénédicte DURAND**

Effectivement, il y a en ce moment même cinq groupes de travail sur le dossier des admissions au Collège qui se sont lancés. Un qui a un aspect, un contenu très réglementaire sur la question du cadre légal dans lequel notre réforme peut s'installer. Un autre sur la question très technique de Parcoursup, et notre inscription dans le dispositif Parcoursup. Et puis, trois, je dirais, plus pédagogiques, qui sont la question du cahier des charges du nouveau dossier de candidature, celle du cahier des charges du nouvel oral, puisque nous avons choisi finalement de traiter cette question de l'oral qui serait positionné de manière différente par rapport au système actuel de façon spécifique, et enfin, de travailler la question du nouveau dispositif CEP rénové. Les trois groupes pouvant évidemment se recouper sur un certain nombre de questions.

Donc effectivement, la direction des admissions est aujourd'hui en charge de l'organisation du travail, et c'est très intense, puisque nous menons de front les cinq groupes de construction de ce cahier des charges. Bien entendu, la composition de ces groupes vous sera communiquée à l'occasion de nos rencontres sur ce sujet-là. Nous avons essayé, comme dans la phase 1, de construire de la façon la plus ouverte possible et la plus mixte possible, entre professeurs du second degré, professeurs de Sciences Po, responsables pédagogiques du premier cycle en particulier, inspecteurs pédagogiques régionaux en charge des questions d'égalité des chances pour la question du groupe CEP, représentants des académies, aussi bien celles qui sont très concernées par le dispositif CEP que d'autres qui ne le sont aujourd'hui pas du tout, notamment les grandes académies des territoires ruraux très importants auxquels nous savons que nous devons aujourd'hui davantage nous adresser.

Donc, nous avons construit ces groupes dans le courant du mois de septembre. Ils ont commencé la semaine dernière pour le premier d'entre eux. Le groupe égalité des chances a commencé un tout petit peu plus tard.

Sur l'articulation du travail, je me suis tout à fait, et toutes les équipes de la direction de la formation le sont, à la disposition des élus pour avoir un temps de co-construction. Et cette idée de travailler à l'automne le plus intensément possible avec vous, au travers de trois moments – c'était ce qu'on avait envisagé, mais en effet, on peut peut-être en reporter un après la trêve des confiseurs. Ces trois moments, c'était l'idée qu'on puisse faire un point de l'état d'avancement dans un moment où les choses ne sont pas bouclées, pouvoir avoir votre retour des éléments de discussion, et nous permettre d'affiner le cahier des charges, finalement, consolidé. Donc, vous donner des informations sur la manière dont les cinq groupes avancent – trois d'entre eux étant plus facilement travaillables par vous-mêmes.

Voilà l'idée de ces trois groupes. En sachant qu'on n'a pas dit que notre objectif est de proposer au vote des instances le nouveau cahier des charges et le nouveau dispositif égalité des chances au plus tard au mois de février prochain. Parce qu'encore une fois, nous avons toujours cette attention d'être le plus près, le mieux et le plus vite possible pour nous adresser aux élèves qui, je le rappelle, sont aujourd'hui en classe de première, et qui sont concernés par le nouveau dispositif d'admission qui rentrera en vigueur durant la campagne 2021.

### **Pauline BENSOUSSAN**

Peut-être, en complément, comme on l'avait souligné au mois de juin, l'ensemble des contributions des élus est mis à disposition des membres du groupe de travail. Donc, on vous invite à nous faire part de vos contributions. Nous en avons déjà eu une sur l'écrit, notamment dans le dossier. Donc, tous ces éléments sont des éléments partagés avec les membres du groupe de travail.

### **Jeanne LAZARUS**

Juste une question : quelle forme prennent ces contributions ?

### **Pauline BENSOUSSAN**

Alors, en l'occurrence, c'était sur l'écrit, et donc c'était une contribution de NOVA qui faisait des propositions très concrètes. Donc, ce sont deux ou trois pages de propositions qui ont été transmises au groupe de travail. Des propositions très concrètes sur le cahier des charges de ce que l'on considère être le nouvel écrit dans le cadre du dossier.

### **Jeanne LAZARUS**

D'accord. Merci beaucoup.

S'il n'y a plus de questions sur ce point, nous allons le voter. Donc, qui est contre cette nouvelle organisation des groupes de travail : les trois groupes de travail de l'automne, deux sur les admissions et le troisième sur les frais de scolarité ? Qui s'abstient ? Et qui est pour ? Nous avons donc 27 voix et une abstention.

*Le Conseil de l'institut adopte la nouvelle organisation des groupes de travail telle qu'elle a été discutée, à la majorité des voix exprimées.*

### **Jeanne LAZARUS**

Sans transition, nous allons passer à la présentation de l'enquête jeunes diplômés par Anne LESEGRETAIN, directrice de Sciences Po Carrières, qui nous a transmis un document extrêmement complet et riche sur le devenir des étudiants de la promotion 2017.

## V. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE JEUNES DIPLÔMÉS (PROMOTION 2017)

**Anne LESEGRETAIN**

Bonjour à tous, je vous remercie beaucoup de m'accueillir. Je suis ravie de venir partager avec vous les chiffres de l'insertion professionnelle, d'autant plus qu'ils sont – comme vous avez certainement pu vous en apercevoir – bons, voire très bons. Je vais essayer de rester dans les délais qui me sont impartis, et de résumer les quelque 90 pages de l'enquête. Vous le verrez, les situations sont évidemment beaucoup plus contrastées lorsqu'on s'intéresse aux écoles et aux programmes, mais je vais ici citer les moyennes et tracer les grands traits – vous en excuserez par avance les quelques approximations qui en résultent.

1500 étudiants, 1575 jeunes diplômés exactement ont répondu à l'enquête dans son intégralité. Il s'agit de 65 % des répondants que nous avons interrogés parmi les diplômés de l'année 2017 dont nous parlons aujourd'hui. Ces jeunes diplômés, 18 mois après la fin de leurs études, sont pour 91 % d'entre eux en activité. Et parmi ces actifs, 76 % occupent un emploi stable, c'est-à-dire en CDI, statut fonctionnaire, ou contractuel du secteur public. Parmi ces jeunes actifs, c'est une tendance qui est maintenant persistante depuis plusieurs années : 70 % ont décidé de travailler dans le secteur privé, 20 % dans le secteur public, et 10 % au sein d'organisations internationales.

Je voudrais m'attarder quelques instants sur le délai de l'accès à l'emploi : 43 % de nos étudiants ont été recrutés avant même d'avoir reçu leur diplôme. Et si on donne un coup de projecteur sur les étudiants inscrits dans nos filières en apprentissage, ce chiffre s'élève à 59 %. Je pense que cela mérite une attention particulière. Si les délais d'insertion diffèrent d'une école à l'autre, in fine, 87 % de nos étudiants sont en emploi moins de six mois après la remise de leur diplôme.

En ce qui concerne la rémunération, je prends cette fois mon papier pour être précise, la rémunération brute annuelle moyenne, hors primes : s'élève pour les diplômés de la promotion 2017 à 38 634 euros. Elle était de 37 164 euros pour les diplômés de la promotion 2016. Si l'on y intègre les primes, elle s'élève à 44 147 euros, et elle était de 43 343 pour les diplômés de la promotion 2016. Je vous invite évidemment encore une fois à regarder les différences selon les écoles, programmes et lieux d'exercice de l'emploi, puisque nous faisons également un distinguo travail en France et travail à l'international – Je vous ai cité bien sûr les moyennes.

34 % de nos étudiants ont décidé de travailler hors de France. Je dirais que ce chiffre, déjà réjouissant, est minoré par rapport à la réalité, puisque, dans l'échantillon de nos répondants à l'enquête : les étudiants internationaux sont moins enclins que les étudiants français à répondre à l'enquête. Donc, on peut se dire que le chiffre de 34 % est le chiffre a minima.

Mais dans cet océan de béatitude et de très bons chiffres, je voudrais toutefois attirer notre regard et braquer un coup de projecteur sur un chiffre qui est, lui, moins réjouissant. D'année en année, nous faisons le même constat, et je tiens à le partager encore avec vous : il s'agit des inégalités femme-homme. Les étudiantes, ou plutôt les diplômées, mettent plus de temps que leurs homologues masculins à trouver un emploi, ont plus de difficultés à s'ancrer dans un emploi stable, et enfin, connaissent un écart de rémunération qui demeure réellement préoccupant. La différence, si l'on élimine plusieurs facteurs liés au lieu de travail, choix de secteur etc. Nous aboutissons néanmoins à plus de 8 % de différence entre les diplômées et diplômés.

A la demande de madame la présidente, je tiens aujourd'hui à vous parler des actions que Sciences Po Carrières a engagées pour essayer de réduire ces écarts, Nous avons – et Parmi l'ensemble des actions qu'a engagées l'institution, la chaire de l'entrepreneuriat, le programme présage par exemple, je vais concentrer mon regard sur les actions que nous avons mobilisées au sein de Sciences Po Carrières pour tenter de réduire ces écarts.

Nous essayons de réduire les inégalités en agissant à plusieurs niveaux et sur différents axes. Le premier, c'est celui de l'orientation. Le second, c'est celui de l'inspiration – en tout cas, c'est comme cela que je l'ai nommé. Et enfin, celui de l'accompagnement.

Pour l'axe de l'orientation, à l'arrivée de madame DURAND, nous avons décidé de renforcer fortement le dispositif d'orientation dédié aux étudiants du Collège universitaire de Sciences Po. Le choix de Master est déterminant pour la suite du parcours des diplômés, et nous avons souhaité agir très en amont,

et que nos étudiants partent en troisième année le plus éclairés possible sur l'offre de programmes qui va être offerte en troisième année. Cette année, grâce à la mobilisation de l'ensemble des équipes des campus du Collège universitaire et des écoles, nous avons réussi à présenter à presque 80 % des étudiants du Collège universitaire en deuxième année, et sur l'ensemble des campus, l'offre de programmes auxquels ils ont la possibilité d'accéder en second cycle. C'est quelque chose de nouveau, nous avons souhaité qu'ils échangent à la fois avec les équipes pédagogiques, mais également avec les étudiants, que nous avons mobilisés pour venir partager leur expérience. Nous espérons ainsi pouvoir repousser les limites que certaines et certains se fixent, et sortir de stéréotypes qu'ils s'imposent à eux-mêmes dès leur entrée à Sciences Po. Nous verrons les effets de ces actions, qui sont à détente longue, dans quelques mois, peut-être même quelques années, mais ce sont des efforts entrepris l'année dernière, et que nous allons poursuivre cette année.

Le deuxième axe est très lié au premier, il s'agit de l'inspiration : nous nous rendons compte que les étudiants ont besoin de supports attrayants. Pour cela, nous réalisons, de plus en plus des vidéos qui permettent de se projeter vers des trajectoires auxquelles ils n'avaient pas pensé initialement. Je vous rappelle que nous parlons aussi à des étudiants du Collège universitaire, qui sont très jeunes et qui sont très mobilisés par leur parcours académique.

Le troisième axe, c'est celui de l'accompagnement. Nous proposons des ateliers à l'ensemble des étudiants ; nous avons décidé d'étendre le champ d'action de ces ateliers, tout en, paradoxalement, le rendant moins visible. Je m'explique : nous avons fait disparaître le label « cycle égalité femme-homme » qui existait précédemment. Ce cycle avait un effet repoussoir vis-à-vis de l'ensemble des étudiantes et des étudiants, et ne venaient participer à ces ateliers que des étudiantes déjà extrêmement mobilisées et convaincues de la nécessité de se former et de travailler notamment sur la capacité de négociation de salaire, de démarches réseaux, etc.

Nous avons changé de braquet, et décidé de réunir l'ensemble des professionnels avec lesquels nous travaillons : ils sont 20 coaches, anciens de Sciences Po, de business schools et autres trajectoires professionnelles, qui viennent régulièrement proposer des ateliers carrières à l'ensemble des étudiants du Collège, jusqu'à l'École doctorale. Nous leur avons demandé expressément de faire exister cette thématique et la préoccupation autour des inégalités dans chacun de leurs ateliers, d'une manière formelle ou informelle en fonction de la thématique, pour que cela s'inscrive naturellement dans la discussion avec les étudiants et ne pas réserver ces discussions à une toute petite partie de la communauté étudiante.

Voilà pour les actions que nous avons engagées. Je ne vous cache pas une forme de perplexité quant aux résultats que nous avons obtenus ces dernières années, ce qui ne nous empêche pas de rester extrêmement déterminés et mobilisés pour continuer à produire des efforts et toujours chercher de nouveaux moyens. Nous l'avons fait avec les vidéos, nous poursuivrons nos efforts pour éveiller les consciences des étudiants futurs diplômés et des futurs recruteurs. C'est un travail de longue haleine, mais sur lequel nous continuerons à travailler avec détermination.

Je voudrais terminer cette présentation, par une note positive, Je voudrais parler d'une nouvelle notion à laquelle nous nous sommes intéressés cette année, celle du bien-être au travail. Nous avons interrogé les jeunes diplômés sur leur satisfaction sur l'environnement de travail, sur les conditions, le niveau d'autonomie, etc et j'ai le plaisir de vous annoncer que 87 % se déclarent satisfaits, voire très satisfaits de leur emploi. Je crois qu'il y a matière à s'en réjouir, et je tenais à terminer sur cette note positive.

Je suis à votre entière disposition pour les questions que vous auriez à me poser sur cette enquête.

### **Jeanne LAZARUS**

Je vous remercie, et je vous remercie aussi pour ces précisions sur les questions d'égalité femme-homme.

### **Arthur MOINET**

Merci beaucoup, Madame la Présidente. D'abord, je voulais vous féliciter pour ce dossier, puisqu'en regardant les archives, je me suis aperçu qu'il y a deux ans, le précédent dossier ne faisait que 20 pages. Donc aujourd'hui, on a multiplié par 10 ce dossier, donc c'est bien pour cibler au mieux les problèmes et les bons points.

Donc tout d'abord, sur l'égalité femme-homme effectivement, si on voit que les rémunérations globales ont augmenté depuis deux ans, on voit qu'en proportion, les inégalités entre les rémunérations des femmes et des hommes restent les mêmes. Donc, c'est vrai qu'en deux ans, on voit qu'il n'y a pas eu d'amélioration significative, et c'est dans ce sens que je pense qu'on doit tous encourager l'institution à renforcer encore ses efforts pour mettre fin au mieux à ces inégalités.

Pour ce qui est également des conventions éducation prioritaire, encore une fois, on voit cette fois que les rémunérations sont à peu près similaires entre la cohorte générale des étudiants et celle des étudiants qui proviennent de la procédure CEP. Donc, je pense que c'est un bon point, malgré le fait qu'on peut voir que les orientations au sein de Sciences Po sont parfois un peu inégales, et que dans certaines écoles – comme l'école d'Affaires publiques – on voit qu'il y a très peu d'étudiants qui proviennent de la procédure CEP qui viennent dans cette école. Donc, c'est un point à noter.

Et puis, pour finir, je regrette que par rapport à l'enquête par exemple qui avait aussi été présentée en 2017, il n'y ait plus d'encart sur les étudiants boursiers, c'est-à-dire quelles sont leurs orientations, quelles sont leurs rémunérations, etc. Cet encart a disparu dans cette enquête, et je me demandais pourquoi.

### **François HEILBRONN**

Merci, Madame la Présidente. Je me joins à monsieur MOINET pour vous féliciter pour ce rapport, parce qu'effectivement, les autres années, on avait le même rapport depuis plusieurs années, mais celui-là est beaucoup complet, et notamment sur cette question importante de l'écart entre la rémunération homme femme. Avant, on voyait une rémunération globale qui n'était pas démoymnisée par types de Masters. Donc effectivement, comme les femmes font parfois des Masters qui à la sortie sont moins rémunérateurs – type journalisme ou ONG – cela introduisait un biais. Là, ce qui est très intéressant dans votre étude, c'est qu'on voit Master par Master et débouché professionnel par débouché professionnel. Et comme vous pouvez le constater, il y a un écart de 8 à 10 %. Cela dépend des Masters, mais il y a quand même un écart, et c'est assez systématique par Master.

Donc, au-delà des mesures d'accompagnement que vous faites auprès de nos étudiants, qui est très important, je pense aussi qu'il faut qu'il y ait une information à l'égard des employeurs. On voit dans l'analyse de nos employeurs qui recrutent énormément, il y en a des prestigieux, il y en a du service public comme du secteur privé. Je pense qu'il y a une information très nette à donner, et qu'on peut leur donner, en disant qu'on constate, quels que soient les secteurs – parce que c'est dans tous les secteurs – il y a une distorsion absolument inacceptable.

Donc, c'est très intéressant, et je vous remercie, parce qu'en fait, c'était une information qu'on n'avait pas les autres années, et qui est très riche dans ces éléments-là.

Autre information que j'ai trouvée très intéressante, c'est qu'historiquement, il y avait un gros écart entre les rémunérations à l'international et les rémunérations en France, de l'ordre de 15-20 % : les étudiants qui partaient travailler à l'international étaient beaucoup mieux payés que les étudiants qui restaient travailler en France. Et on voit en page 25 que cet écart a tendance à se réduire, et est de moins de 10 % aujourd'hui. Donc, il y a un rattrapage des débouchés professionnels et de la valorisation des débouchés professionnels en France. Donc, c'est tout à fait rassurant.

Et puis, dernier point : je voulais vous féliciter pour la richesse de ce questionnaire et des questions qui ont été posées, et qui, je pense, sont très éclairantes.

Je conclurai par une dernière question : est-ce que cette enquête est diffusée à l'ensemble des étudiants ? Parce que je pense que ce serait aussi une source d'information très utile.

### **Côme AGOSTINI**

Merci, Madame la Présidente. Je me joins à toutes les interventions pour vous féliciter, Madame LESEGRETAIN, sur cette riche enquête, et je me joins aussi aux remarques sur les inégalités femmes-hommes, encore trop élevées à Sciences Po pour les diplômées.

Je voudrais poursuivre l'intervention de monsieur MOINET sur les CEP, puisque j'ai remarqué comme lui qu'il y avait une grosse disparité sur le choix des écoles, ou des Masters. Je voulais savoir si un travail avait été entrepris, ou s'il était envisagé d'entreprendre un travail sur les raisons de ces choix différents : est-ce qu'il y a une appétence différente ? Est-ce qu'il y a une autocensure ? Est-ce qu'il y a une crainte, peut-être – surtout, parce que j'ai l'impression que cela se concentre sur les affaires

publiques et sur le secteur public ? Ou est-ce que, peut-être, il y a moins de référentiels dans les familles des étudiants issus de CEP qui travaillent dans la haute administration, qui ont fait l'ENA ? Comme on sait qu'il y a une très grande reproduction sociale sur ce créneau-là, cela pourrait peut-être jouer. Bref, est-ce qu'on a un peu des éléments, ou est-ce qu'on envisage d'avoir des éléments sur cette question-là ? Parce que je pense que ce sera assez éclairant, aussi pour essayer de réduire cet écart, s'il a à être réduit – si c'est de l'autocensure, si ce ne sont pas des appétences différentes qui pourraient se comprendre pour X ou Y raisons.

### **Lucie KRAEPIEL**

J'ai une petite remarque d'ordre plus général, qui n'est pas destinée uniquement à vous, mais une des premières mesures à continuer pour réduire les inégalités hommes femmes, ce serait de faire attention, parce qu'on a encore des remontées d'étudiantes qui se retrouvent dans des cours avec des profs qui ont toujours des discours extrêmement sexistes, etc. Donc, ce genre de travail plus global de Sciences Po doit être continué.

J'ai une petite question sur les étudiants en situation de handicap, les jeunes diplômés, parce que je sais que la mission handicap est extrêmement active sur ce sujet, avec beaucoup de séminaires, etc., ce qui est très bien. Je voulais savoir s'il était possible, pour la suite, pour les rapports suivants, de combiner les chiffres de la mission handicap et de Claire SECONDE notamment, et de l'équipe, et votre rapport. Parce que ce serait assez intéressant aussi d'avoir ces chiffres-là combinés dans ce rapport-là.

### **Marc LAZAR**

Merci effectivement pour ce travail qui suscite beaucoup de réflexions et de questions. J'en avais une plus précise sur les doubles diplômes, parce qu'on voit quelque chose de très intéressant : meilleures rémunérations, et plus de carrières à l'international. Comme je sais qu'on s'interroge un peu sur le devenir des doubles diplômes, je crois que c'est un élément vraiment important, qui inciterait plutôt au développement de ces doubles diplômes. Mais ce n'est qu'une réflexion que je soumetts à la sagacité de notre Conseil.

Par ailleurs, il y a des contrastes, quand on rentre dans le détail. On le sait, on connaît, mais quand voit la rémunération moyenne des carrières juridiques du Master journalisme et du Master d'histoire avec d'autres Masters, effectivement, on voit qu'heureusement, il reste la passion des étudiants !

### **Anne LESEGRETAIN**

Je prends les questions dans l'ordre. Sur la question sur les bourses, vous le savez, le pôle réussite au sein de la direction de la scolarité émerge, et nous avons l'intention de travailler en étroite collaboration sur le sujet. C'est la raison pour laquelle vous n'avez pas ce chiffre dans l'enquête, parce que c'est un travail de plus longue haleine, qui fera l'objet d'un travail en soi. . Nous souhaitons lier nos actions au pôle de réussite étudiante, c'est la raison pour laquelle vous n'avez pas ces chiffres ici. Il fallait aussi à un moment faire des choix des focus qui vous sont présentés

S'agissant de votre réflexion sur la communication et la nécessité de porter à la connaissance des employeurs les distinctions, je suis complètement d'accord avec vous. C'est une relation avec les recruteurs que nous travaillons quotidiennement avec les écoles. Vendredi prochain, nous organisons le forum Carrières, qui réunira plus d'une centaine d'employeurs, il s'agit de l'une de occasions d'échanger avec eux. C'est quelque chose qui est au cœur de nos enjeux avec les employeurs, mais ce sont des informations à faire passer en douceur dans une relation à plusieurs enjeux. Nous allons aussi travailler avec la nouvelle référente de la responsabilité sociale pour déterminer ensemble la meilleure manière de diffuser plus largement ces chiffres aux bons acteurs.

S'agissant de la diffusion de l'enquête aux étudiants : elle l'est déjà, sous une forme beaucoup plus condensée. Certains ont peut-être déjà vu l'objet dont il s'agit, qui met en lumière la substantifique moelle, pour des raisons d'attention et de support. Cet outil leur permet aussi d'avoir un référentiel. Ces éléments sont à la fois à la disposition des étudiants à Sciences Po Carrières, lors d'évènements, mais aussi sur le site internet institutionnel. Par ailleurs, nous diffusons l'intégralité de l'enquête à l'ensemble des écoles et des doyens et directeurs exécutifs des écoles qui, ensuite, travaillent ces chiffres avec les responsables pédagogiques. Dans le courant de l'année, lorsqu'il y a des échanges avec les étudiants, l'enquête est un outil indispensable dans les rdv d'accompagnement individuel. Donc, il n'y a pas



d'opacité sur ces chiffres. Néanmoins, vous comprendrez aisément que la densité de l'enquête est nécessairement un peu difficile à mettre en ligne. Et par ailleurs, il s'agit aussi de ne pas le rendre public à d'autres établissements.

**François HEILBRONN**

Pourquoi pas ? Si j'étais étudiant au Collège universitaire, je serais ravi de pouvoir avoir cette enquête avant de choisir mon Master.

**Anne LESEGRETAIN**

C'est tout l'enjeu de la diffusion de ces chiffres. Certains portent sur les rémunérations, sur des chiffres, sur des Masters où il y a peu d'étudiants ; et également, est-ce que l'on doit – et cela, c'est une question ouverte, mais est-ce qu'on doit partager ces éléments avec nos écoles amies, et pour certaines concurrentes, ou pas ? Il y a souvent une forme de retenue à réserver ces chiffres à nos étudiants, dans le cadre d'échanges plus confidentiels. Mais vous avez raison, c'est une question que nous nous posons fréquemment, à laquelle je n'ai pas de réponse définitive. À ce stade, il n'y a pas de diffusion large, mais néanmoins toutes les équipes disposent de cette matière première essentielle à la conduite des relations avec les étudiants et la discutent sans tabous avec eux.

**François HEILBRONN**

Oui, mais vous dites « en Master ». En Master, c'est trop tard.

**Anne LESEGRETAIN**

Je l'entends bien.

**François HEILBRONN**

Quand je suis étudiant en deuxième année ou en troisième année, c'est là où je me pose des questions sur un Master. Une fois que je suis dans le Master ONG, école d'affaires internationales, je me rends compte qu'il y a zéro débouché, c'est peut-être trop tard.

**Anne LESEGRETAIN**

Je suis d'accord avec vous.

**Jeanne LAZARUS**

C'est une façon d'avoir encore des étudiants à l'École doctorale.

**François HEILBRONN**

Comme disait Marc LAZAR, c'est la passion.

**Anne LESEGRETAIN**

Ceci dit, ne lions pas la rémunération au degré de débouché. Mais évidemment, c'est un élément qui est utilisé dans le cadre du dispositif d'orientation dont je vous ai parlé précédemment par les équipes, donc aux étudiants du Collège universitaire. Bien évidemment, vous l'aurez compris, c'est sur l'amont que nous cherchons à agir, et le plus tôt possible, en accord aussi avec les préoccupations de nos jeunes étudiants, qui sont assez éloignées de ces éléments-là.

En réponse, Monsieur AGOSTINI, sur la procédure CEP. Je me tourne vers madame DUBOIS-MONKACHI, il y a des études menées notamment par des chercheurs – et je pense à monsieur OBERTI qui travaille intensément sur ce sujet, mais je ne sais pas s'il y a des restitutions à venir.

**Myriam DUBOIS-MONKACHI**

À venir, puisque comme nous le disions tout à l'heure, la direction de la formation s'est réorganisée entre autres autour d'une direction de la scolarité et de la réussite étudiante, et qui intègre maintenant un pôle réussite, dans lequel nous retrouvons la question de l'égalité des chances, bien entendu, mais également d'autres programmes : le programme MasterCard et le Certificat en sciences sociales pour les jeunes réfugiés. Et nous avons effectivement l'intention de vous présenter un bilan. Il y a une volonté

de consolider nos indicateurs, que nous avons depuis une vingtaine d'années, et c'est vrai que la réforme des admissions va nous permettre de faire un focus sur ce sujet-là.

Je voulais vous rappeler que je vous avais présenté il y a quelques mois les choix de Masters de nos étudiants, d'une manière très générale puisque toutes les procédures étaient concernées, avec un petit focus sur les étudiants de CEP. C'était il y a quelques mois, mais rappelez-vous que par rapport à d'autres procédures, les étudiants CEP avaient essayé dans toutes les formations, ce qui était un point fort de cette promotion, avec un prisme assez fort sur l'EMI, qui est cette année devenue la deuxième école choisie par l'ensemble de nos étudiants issus du Collège universitaire.

Sur la question de l'EAP, on est bien conscient aussi que même si les étudiants CEP se dirigent également vers l'école d'affaires publiques, ils ne vont pas suffisamment vers les concours, notamment les concours de catégorie A+. Je pense notamment au concours de l'ENA et au concours des Assemblées. Nous allons aussi travailler, dans ce nouveau cadre de la réussite, pour permettre l'éclosion d'ambitions beaucoup plus importantes, et ce y compris en interrogeant les frontières de la politique sociale qui est à l'œuvre.

Et pour répondre à votre question, qui nous interroge aussi : pourquoi est-ce qu'ils n'y vont pas ? Pourquoi est-ce que cette ambition est-elle stoppée ? Bien entendu, il y a là une question d'autocensure, mais certainement aussi des sujets d'incarnations, de modèles qui ne sont pas suffisamment présents. Et puis aussi, un accompagnement qui doit être certainement un peu plus fort au-delà de l'obtention du Master professionnel même s'il est possible de trouver, comme on l'a vu, assez rapidement un emploi.

#### **Jeanne LAZARUS**

Une dernière précision à ce sujet : nous aurons une présentation de la réorganisation de ce qui était le pôle égalité des chances et qui est devenu direction de la scolarité et de la réussite étudiante, à la prochaine séance – ou la suivante, si c'est trop court.

#### **Anne LESEGRETAIN**

Juste pour répondre sur la mission handicap, nous travaillons évidemment en lien étroit avec Claire SECONDE autour du programme qui s'appelle « Sciences Po accessible ». Vous avez vu, nous avons souhaité faire un focus sur le handicap et l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap. Aller plus loin à ce stade est peut-être un peu délicat, dans la mesure où nous avons le soin de ne pas lier type de handicap avec les chiffres ; vous le comprendrez, les chiffres sont trop petits. Il s'agirait clairement de donner des résultats quasiment à titre nominatif, donc on marche un petit peu sur une frontière ici. Mais en tout cas, le souci et l'attention, évidemment, sont bien là, et le lien est fait avec la mission, bien entendu. Et enfin, Monsieur LAZAR, bien sûr, nous transmettrons l'ensemble de ces éléments aux directions compétentes – DAI, direction des admissions – afin que tous puissent travailler avec des données qui leur permettent de les éclairer sur leurs domaines.

Par ailleurs, je tiens à observer que dans la section sur le bien-être au travail, il y a un lien entre insatisfaction et rémunération. Donc, au-delà de la vocation, nos étudiants lient leur niveau de satisfaction au niveau de rémunération ... Je vous laisse vous reporter à la section sur la notion de bien-être au travail.

#### **Jeanne LAZARUS**

Je vous remercie. Je pense qu'il y a un biais de durée à ce sujet. Merci beaucoup de cette enquête et de cette disponibilité.

Nous passons donc maintenant au dernier point, qui est le rapport d'activité de la bibliothèque. Monsieur CAVALIER va nous présenter le rapport que vous avez lu, le rapport d'activité 2018.

## **VI. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DE LA DRIS**

#### **François CAVALIER**

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs, bonjour, merci de m'accueillir pour me permettre de vous faire cette présentation de l'activité de la bibliothèque. La bibliothèque, vous le

voyez, est un endroit toujours très fréquenté. C'est, je pense, un peu le cœur studieux de l'institution, puisque les salles de cours se vidant, la bibliothèque se remplit. Nous avons environ un million d'entrées par an. Par jour, la moyenne, qui cache des disparités assez fortes, est d'un peu plus de 3 600 étudiants présents, mais en fait, malgré cette moyenne, il y a des pics. Des pics importants, notamment en période pédagogique, avec jusqu'à 7 000 passages dans la journée dans les différentes bibliothèques de Paris, c'est-à-dire au 30 et au 27, rue Saint-Guillaume, et au 199, boulevard Saint-Germain pour la bibliothèque de recherche.

Aujourd'hui, je vais vous présenter ce rapport annuel qui est un regard en arrière sur l'activité de la DRIS mais aussi les perspectives. La DRIS, direction des ressources et de l'information scientifique, est en fait un programme de transformation de la bibliothèque qui s'attache en particulier à développer l'interaction numérique autour de la documentation, tant auprès des chercheurs que des enseignants au travers des réalisations en matière de pédagogie numérique portées par la direction de la formation.

Donc, l'objet de la DRIS, je vous le rappelle, est donc d'accompagner les évolutions de la recherche et de l'enseignement sous l'impulsion du numérique, et de gérer le cycle de production et de la diffusion des contenus intellectuels de Sciences Po. Cela signifie qu'une bibliothèque, ce n'est pas simplement un espace de mise à disposition des documents, qu'ils soient imprimés ou numériques, c'est aussi un dispositif de gestion et diffusion de la production scientifique et pédagogique de notre université. La tâche de la bibliothèque est d'outiller la recherche, par la gestion des publications, des données, des corpus numérisés – on va en parler – et de contribuer aux initiatives en matière de pédagogie numérique. Donc, je vais vous montrer aujourd'hui ce que nous avons réalisé dans ce domaine, en nous consacrant d'abord à l'activité autour des métadonnées. Gérer des métadonnées, en fait, est une activité absolument traditionnelle des bibliothèques : rédiger une notice signalétique d'un ouvrage, avec un champ auteur, un champ titre, éditeur, etc., c'est décrire, sous forme de métadonnées, des contenus. Aujourd'hui, dans le monde numérique, il est devenu aussi absolument nécessaire de documenter les informations numériques de manière à ce qu'elles puissent être retrouvées et réutilisées. Sur cette diapo, ce que vous voyez sous forme de tableaux colorés, ce sont des indicateurs résultant du traitement de métadonnées spécifiques grâce à un outil logiciel nommé *Tableau*, qui décrivent l'activité en bibliothèque des étudiants, par cycles de formations et par diplômes.

Autre illustration de cette activité au service de la recherche, le projet ARCHELEC 4 - projet de numérisation d'un corpus d'affiches, de tracts électoraux, de professions de foi, conservés par le CEVIPOF, corpus numérisé au cours des trois dernières années. Nous avons déposé un projet complémentaire auprès de COLLEX. Pour rappel, COLLEX-Persée est un groupement d'intérêt scientifique dont Sciences Po est un membre fondateur qui anime un réseau national de bibliothèques, et qui finance des actions autour des collections d'excellence. Dans ce cadre-là, nous avons été retenus pour un projet visant à documenter ce corpus de professions de foi au moyen de sets de métadonnées, afin de permettre aux chercheurs d'exploiter le contenu de ces professions de foi. Ainsi, par exemple, pour chacun des candidats, sont ajoutées des caractéristiques le concernant comme sa profession, ses activités, ses appartenances diverses de façon à permettre grâce à cet ensemble de données la réalisation d'études plus poussées sur ce corpus.

Dans le domaine de l'iconographie et de la gestion des images, nous avons mis en service un DAM, un digital asset management, qui est en fait une banque d'images. Ce qui est vraiment intéressant, c'est que Sciences Po possède une très riche collection audiovisuelle – d'images fixes et animées – formant un réservoir de ressources très riche pour la communication comme pour les innovations pédagogiques (Moocs, SPOC...). Cette banque d'images sera aussi une source iconographique précieuse pour le site web des *150 ans de Sciences Po*, grâce à ce patrimoine très riche.

La DRIS, un laboratoire d'expérimentation :

Nous avons mis en place, avec le concours de la bibliothèque Sainte-Geneviève et de la BULAC, un dispositif de gestion des contenus numérisés, qui part de la création de lots de documents jusqu'à leur projection sur des sites de diffusion. Nous utilisons actuellement le site *Internet Archive* notamment pour donner accès à ARCHELEC – le projet que je vous présentais à l'instant. Cet outil de gestion, nommé NumaHop, constitue un saut qualitatif et permet un gain de temps très important ; il intéresse toute la communauté documentaire et archivistique, et le 18 octobre prochain nous procéderons à la création et à la formalisation de cette communauté d'utilisateurs en association avec des opérateurs nationaux comme l'ABES (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur), la BNF, ColleX-

Persée et le CTLES (Centre technique du livre de l'enseignement supérieur). La BNF l'a téléchargé sur ses serveurs et va l'utiliser pour Gallica. Nous sommes très fiers d'avoir ainsi contribué au développement de Gallica auprès de la BNF.

Autre innovation : l'atlas numérique, que nous avons réalisé en partenariat avec nos collègues de la DES, avec la cartographie de Sciences Po, et avec les Presses de Sciences Po, puisque vous voyez qu'il y a à la fois une déclinaison imprimée de cet atlas Espace Mondial, et un atlas numérique. Et ce que nous avons fait au sein de la DRIS, c'est que nous avons été en fait les coordonnateurs de ce projet. C'est une bibliothécaire, Delphine Lereculeur qui a en fait animé ce travail en coordonnant le projet, et en pilotant les spécifications de l'outil logiciel. La DRIS a financé ce développement. Voilà un type d'expérimentation autour de la publication auxquelles la DRIS peut contribuer.

Toujours dans le domaine des publications, SPIRE, l'archive ouverte de Sciences Po, compte un peu plus de 23 000 publications recensées. Nous avons fêté les 10 ans de SPIRE l'année dernière, et à cette occasion, nous avons réalisé le premier *Forum des archives ouvertes d'établissement*, qui a réuni une centaine de personnes, dont des représentants étrangers, notamment de COAR (Coalition of open access repositories) et de la LERU (Ligue européenne des universités de recherche).

Toujours en ce qui concerne l'activité de notre réseau, je vous disais tout à l'heure que Sciences Po était membre fondateur de COLLEX-Persée. Ce programme national soutient une politique de services pour les chercheurs autour des collections et des innovations numériques. Dans le cadre de notre activité, de notre fonds documentaire labellisé en science politique, nous animons le réseau français des bibliothèques de science politique. À ce titre, nous avons organisé une première rencontre des bibliothécaires documentalistes et de chercheurs en science politique à la MSH de Paris Nord dans le cadre du *Premier forum de la science politique*, manifestation conduite par l'Association française de Science politique. Ce premier atelier a été un succès et réuni une trentaine de participants. Nous avons réédité cette opération, mais cette fois-ci décentralisée, à l'IEP de Bordeaux, en 2019.

Puisque nous sommes sur 2019, jetons un coup d'œil sur les projets et réalisations en cours. Première initiative importante, l'ouverture de la bibliothèque le dimanche. Nous menons actuellement une expérimentation d'ouverture de la bibliothèque le dimanche, en particulier pendant les périodes de révisions avant les examens. Les premiers dimanches d'ouverture ont eu lieu les 7, 14, 28 avril et le 5 mai. Nous rééditerons une deuxième série d'ouvertures dominicales à partir du dimanche 17 novembre, jusqu'au 8 décembre. Les horaires d'ouverture sont compris entre 9 heures 30 et 20 heures – jusqu'à 18 heures pour les personnels. Nous avons conçu un dispositif assez complet et important, avec deux personnels permanents volontaires, cinq vacataires, un personnel de ménage, un personnel en charge des photocopieurs, et un électricien, ce qui est une obligation réglementaire. Le public est bien présent. La fréquentation a été significative : de 1200 passages le premier dimanche, jusqu'à 1500, nous avons un taux d'occupation allant de 60 à 70%. L'information est progressivement passée dans la communauté étudiante. La bibliothèque est donc bien fréquentée pendant ces dimanches, sans être saturée. Nous avons fait le choix de n'ouvrir qu'à notre population d'étudiants, de crainte de ne pas pouvoir accueillir tous les étudiants issus d'autres universités, qui se seraient présentés, pour ne pas prendre le risque de devoir laisser à la porte nos étudiants en cas de saturation. Nous avons l'intention de poursuivre l'expérience en 2020 au vu de la réussite présente.

En 2019, un autre changement important pour nous, c'est la mise en œuvre d'un nouveau logiciel de gestion de la bibliothèque. Nous sommes en train de travailler à la migration des données vers ce nouveau logiciel, qui sera opérationnel début 2020 ; le lancement est prévu le 29 janvier 2020. Il nous permettra d'intégrer la gestion des ressources numériques, ce qui représente un progrès très significatif, puisque ces ressources numériques sont aujourd'hui très nombreuses et que leur consultation a explosé, (pratiquement à trois millions de téléchargements de documents numériques par an). Ce logiciel nous permettra d'en faire une gestion beaucoup plus efficace.

J'en terminerai par la préparation de l'avenir, dans le cadre de l'opération *Campus 2022*. Nous aurons une bibliothèque à l'Artillerie qui réunira la bibliothèque du 30 rue saint Guillaume et la bibliothèque de recherche. Par ailleurs, nous sommes en train de programmer le transfert de l'actuel guichet de la bibliothèque, installé au 30, rue Saint-Guillaume, au 27, rue Saint-Guillaume, c'est-à-dire dans la bibliothèque en face, de manière à ne disposer que de deux sites pour interagir avec le public et gérer au mieux nos effectifs dédiés à ces postages. Nous avons donc entamé la réflexion pour réorganiser l'usage de nos locaux et des services dans ces nouveaux espaces.

Enfin, il y a aussi la question des archives qui est très importante. La DRIS gère la mission « Archives » c'est-à-dire les archives de l'institution ; il y a en effet beaucoup d'archives à Sciences po notamment – je regarde Marc LAZAR – dans les centres de recherche, au centre d'histoire, au CEVIPOF, et il y en a aussi dans chacun des centres de recherche. En coordination avec le secrétariat général, l'équipe *Campus 2022* et les centres de recherche concernés, nous sommes en train de réfléchir aux opportunités d'organisation des archives, à leur conditionnement, leur stockage et à leur accès pour les années à venir.

### **Arthur MOINET**

Merci beaucoup, Monsieur le Directeur, pour cette présentation. J'avais personnellement quelques interrogations sur le nombre d'entrées à la bibliothèque à Paris qui est en diminution. Donc, cela peut éventuellement s'expliquer par le fait qu'il y a une montée en puissance depuis ces cinq dernières années des ressources numériques, mais on voit également qu'il y a une baisse assez significative du nombre de visites sur le site web. Donc, cela, cela me pose plus de questions, parce qu'on avait eu un débat, je me souviens, lors de la dernière présentation, sur une hausse du non-recours des étudiants, éventuellement, aux ressources numériques, aux ressources documentaires. Donc, est-ce que c'est lié à cette problématique ?

Et enfin, on peut aussi noter une dynamique de baisse des emplois permanents associés à la DRIS depuis cinq ans. Donc, également ici, est-ce que cela peut s'expliquer par un recours plus accru aux vacataires étudiants ? C'est une question que je me pose.

### **Jeanne LAZARUS**

Je profite de votre question aussi pour la prolonger, sur la discussion que nous avons eue notamment autour de l'Artillerie, sur le fait que les étudiants utilisent la bibliothèque pour venir travailler sans télécharger des ressources documentaires ni utiliser les livres. Est-ce que là-dessus, vous avez des données permettant d'évaluer la part des étudiants pour qui la bibliothèque est avant tout un lieu de travail, plus qu'un lieu de lecture ?

### **Marc LAZAR**

Merci, François, d'abord, pour ce rapport. Tu sais combien je suis cela de très près, et j'ai encore appris des choses. Donc, cela veut dire peut-être qu'il y a un effort, là aussi, de communication sur toutes les activités de la DRIS qu'il faut faire, parce que notamment, vous avez ouvert énormément de chantiers, qui sont tout à fait intéressants.

J'avais une question : où est-ce qu'on en est dans le rapport entre les ressources, à la fois de livres et des ressources numériques que nous avons ici, et la situation des campus en régions ? Est-ce qu'on a pu compenser parfois certaines difficultés dans certains campus ? Je pense évidemment à celui où j'enseigne régulièrement, à Menton : je crois qu'il y a encore quelques progrès à faire. Quels sont les objectifs qui sont fixés ? Évidemment, pas du côté numérique, mais du côté des ressources livres ?

### **François CAVALIER**

Sur la question des entrées, vous dites qu'elles diminuent : oui, c'est vrai, mais je ne remarque pas de diminution en proportions alarmantes. Je suis un petit peu étonné sur votre question des visites, vous dites qu'elles sont un peu moins fréquentes. Alors, on a toujours un peu de problèmes de comptage. Ceci dit, si on regarde le nombre de téléchargements sur le site, il est en augmentation. Donc, ces ressources numériques, aujourd'hui, représentent véritablement les ressources principalement utilisées par nos étudiants et nos enseignants-chercheurs.

Sur la question de la baisse des personnels, elle est relativement faible. C'est vrai qu'en fait, la bibliothèque a considérablement modifié sa sociologie. C'est quelque chose que je pourrais, le cas échéant, si cela vous intéresse, un jour développer ici, mais quand je suis arrivé à la bibliothèque il y a dix ans, nous avions près de 50 % d'agents de bibliothèque. Et aujourd'hui, ils représentent moins de 30 % de l'effectif. C'est-à-dire que la transformation des emplois va vers plus de qualification, et des emplois exigeant plus de compétences. Et nous sommes toujours sur cette trajectoire. Le déplacement à l'Artillerie et l'installation dans un local qui ne sera pas sur quatre niveaux, mais sur seul niveau de plain-pied, nous permettront aussi vraisemblablement de faire des économies de personnels, en particulier sur les postes d'agents. On a progressivement ajusté l'organigramme sur l'évolution des

besoins, et effectivement, nous avons moins besoin de personnels agents, et plus besoin de personnels qualifiés. Bien évidemment, la catégorie des agents demeure une catégorie importante dans la bibliothèque, notamment parce que toute la logistique autour du service des documents est absolument indispensable.

Sur les proportions d'usages entre étudiants utilisant la documentation et ceux utilisant la bibliothèque comme un espace de travail, nous avons fait beaucoup d'enquêtes. La documentation la plus utilisée est la documentation numérique. Et cette documentation numérique se consulte de n'importe où. Donc, il est difficile pour nous de savoir si elle est consultée sur notre site ou à l'extérieur. C'est une donnée qui nous manque. Ce que nous savons, c'est qu'effectivement, la bibliothèque est un lieu de travail qui est très prisé. Je pense que ce qui est apprécié, c'est la configuration d'une bibliothèque : un espace conçu pour cette fréquentation studieuse, à proximité d'une documentation qu'ils utilisent ou pas, avec des services associés, comme notamment des services de photocopie, des ordinateurs qui permettent de se connecter sur le Web et nos ressources, qui permettent d'imprimer aussi, et aussi avec des personnels qui sont là pour renseigner, orienter. Je crois que c'est cet ensemble, ce tout, qui crée l'ambiance particulière de la bibliothèque, sa plus-value, et qui est apprécié par les étudiants. Je pense qu'ils y cherchent aujourd'hui, peut-être plus que de la documentation qu'ils peuvent se procurer en partie par voie numérique, cette ambiance particulière de travail, et notamment le silence associé au travail en bibliothèque. C'est cette dimension que nous travaillons, d'ailleurs, pour le prochain projet de l'Artillerie, c'est-à-dire cette qualité, cette ambiance particulière de travail. Les étudiants qui viennent le dimanche soulignent que c'est bien cela qu'ils viennent chercher en particulier. Plus que des documents, d'autant qu'ils n'ont pas accès aux documents en magasin, mais uniquement aux documents sur les rayons.

Je note, cher Marc, l'effort à faire en matière de communication.

Concernant les campus, nous travaillons actuellement à une entreprise qu'on appelle de désherbage, c'est-à-dire de mise à niveau des collections : on retire des documents, puisque le cursus du Collège a évolué. Donc, nous allons contrôler que nos collections correspondent toujours bien aux enseignements, retirer les documents qui ne nous paraissent plus prioritaires, et racheter et compléter les documents plus pertinents pour les enseignements actuels. La capacité de ces bibliothèques est limitée, pour la plupart d'entre elles, à environ 10 000 documents. En ce qui concerne Menton, nous avons la perspective d'un don de la famille de Peter AWN, comme cela a été annoncé lorsque la bibliothèque de Reims a pris le nom de Peter AWN. Nous aurons ainsi une collection intéressante qui viendra compléter la collection de Menton, puisque les travaux de Peter AWN ont spécifiquement porté sur l'aire géographique dont Menton s'est fait la spécialité. En ce qui concerne Reims, la bibliothèque va se doter de rayonnages *Compactus* pour augmenter sa capacité à stocker des ouvrages. Nous avons créé au sein de la bibliothèque un petit comité de pilotage des bibliothèques de campus, car nous sommes très attentifs à leur développement.

### **Karoline POSTEL-VINAY**

Merci. Je voulais – deux choses : d'abord, dire en tant que chercheuse et utilisatrice de la bibliothèque le plaisir que j'ai à travailler avec des bibliothécaires qui sont très à l'écoute, et pour toutes demandes d'achats, de réflexions sur les acquisitions, on a un vrai dialogue. Donc, cela, c'est ma remarque en tant qu'utilisateur.

Et ma question, un peu pour rebondir sur ce que disait Marc LAZAR, c'est : est-il prévu d'avoir quelque chose comme un travail peut-être plus systématique avec les centres de recherche, le CERI, aussi producteur d'archives ? Et dans le cadre du nouveau campus, il pourrait être intéressant de faire un grand état des lieux de ce que nous produisons et de ce qui pourrait être partagé, voire mis en valeur, parce que je pense, lié à l'aspect archives, mais il y a aussi la mise en valeur de ce que nous faisons. Vous avez eu des événements, je me souviens, avec Michel GARDETTE, on avait organisé lors du cinquantenaire de l'ONU – enfin, il y a eu des événements comme cela qui étaient liés aux refontes de la bibliothèque.

Voilà, je soumets cette proposition de faire une espèce d'état des lieux plus général, avec l'ensemble des centres de recherche.

**François CAVALIER**

Très bien. Merci pour cette proposition. Concernant le CERI, je sais qu'actuellement, la mission archives travaille sur les archives du CERI pour réfléchir justement aux questions de tri et de stockage. Mais je crois qu'effectivement, la question de la production des centres – et je ne parle pas de la production qui part dans les revues connues, avec comités de lecture, mais de la production qui se fait sur les sites web des centres, est un sujet très important. Je pense que les compétences et expériences en la matière au sein des Centres de pourraient faire l'objet d'échanges de bonnes pratiques et servir pour réfléchir à de possibles outils communs professionnalisés. En fait, on se rend compte qu'il y a beaucoup de personnes qui interviennent pour saisir et mettre en ligne des contenus sur les sites web mais que nous manquons d'un collectif éditorial dans ce domaine. Et peut-être aussi d'outils, parce qu'il existe des outils *d'open édition* qui nous permettraient peut-être de mieux valoriser et de mieux structurer cette diffusion.

**Jeanne LAZARUS**

Je vous remercie beaucoup. Nous avons vu dans cette discussion que sans doute, il faudra vous faire revenir, et notamment sur des points précis, comme la question de l'archivage, et l'outil numérique. Merci beaucoup aussi pour ce document et ce rapport.

Nous passons donc aux questions diverses, s'il y en a. Il n'y en a pas, la séance est levée. Je vous remercie, et vous donne rendez-vous le 15 octobre.

*Jeanne LAZARUS lève la séance à 10 heures 44.*